

Commune de BALSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de
BALSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Du Conseil Municipal
COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 7 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le sept du mois de septembre à vingt heures zéro minute, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du trente et un août deux mil vingt s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. JACOBBERGER Thierry, Maire.

Sont présents : 15 M. BINDER Pascal, M. CHRISTEN Stéphane, Mme FISCHER Audrey, Mme FUCHS Brigitte, M. HASENBOEHLER Thomas, M. HURTH Tanguy, M. KIPPELEN Jean-Baptiste, M. MORITZ Ludovic, Mme MUNCH Christine, Mme RINÇON Valérie, M. SCHAD Pierre, Mme SCHLIENGER Anne, Mme SCHLIENGER Bernadette, Mme WEGBECHER Sandra.

Absent(s) représenté(s) : néant.

Absent(s) non représenté(s) : néant.

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire de Mairie.

M. Jean-Baptiste KIPPELEN est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Forêt communale
 - ✓ *Etat prévisionnel des coupes*
 - ✓ *Programme des travaux d'exploitation*
 - ✓ *Tarif affouage 2021*
2. Fermages de terrains communaux 2020 – 2029
3. Voirie – domaine public : élimination de parcelles
4. Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires
5. Foyer communal
6. Dénomination du club-house
7. Désignation des représentants
 - ✓ *A la CLECT*
 - ✓ *A la CIID*
8. Divers

M. le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'approbation du compte-rendu

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Article 1
FORÊT COMMUNALE

A. État prévisionnel des coupes 2021 et travaux d'exploitation

Mme SCHLIENGER Anne, Adjointe au Maire, soumet à l'assemblée l'état de prévision des coupes pour 2021 établi par l'ONF ; cet état fait apparaître l'exploitation d'un volume global de 1538 m³ qui s'établit comme suit :

COUPES A FACONNER					
Parcelles	Bois d'œuvre m ³	Bois industrie	Chauffage	Non façonné	Volume total
1	113	64		25	202
10	A REPORTER				
2	73	42		17	132
21.b	69		49	17	135
22.b	A REPORTER				
23	A REPORTER				
27.b	92	53		21	166
29.b	160	117		46	323
30.u	45	47			92
4.a	191	131		46	368
Chablis	100			20	120
Total	843	454	49	192	1538

BILAN PREVISIONNEL 2021			
DEPENSES EXPLOITATION		RECETTES BRUTES	
Abattage / façonnage	34 160 €	Coupes à façonner	89 460 €
Débardage	17 310 €	Coupes sur pieds	
Honoraires ONF	6 292 €		
Autres			
Total dépenses HT	57 762 €	Total recettes brutes	89 460 €
BILAN NET PREVISIONNEL			31 698 €

La commission de la forêt s'est réunie le 26 août et a pu faire un point sur l'état sanitaire des arbres après deux étés de canicule et de sécheresse. Beaucoup de hêtres sont dépérissants et oblige à modifier le programme pluriannuel d'exploitation afin d'évacuer ce bois avant qu'il n'ait plus de valeur. Entendu les explications du Maire,

Le conseil municipal adopte l'état prévisionnel des coupes et des travaux d'exploitation 2021.

B. Affouage 2021

Vu l'attribution d'un lot de 4 stères de bois d'affouage en vigueur dans la commune les années précédentes,

Vu l'état de prévision des coupes pour 2020/2021,

Vu le coût du façonnage et du débardage d'un lot,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide :

- De maintenir pour 2020, l'attribution de 4 stères de bois de chauffage par foyer,
- De reconduire le débardage du bois d'affouage en bordure du chemin,
- De fixer le prix des 4 stères à **192.- €**

Comme les années précédentes, les familles intéressées pourront s'inscrire au moyen du talon figurant dans « Les Échos » de novembre-décembre, et ce avant le 1^{er} décembre 2020.

Commune de BALSCHWILLER

Article 2
FERMAGES DE TERRAINS COMMUNAUX 2020-2029

Vu l'expiration des baux relatifs aux terrains communaux suivants :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
22	88	Gaensematten	36 a 90
24	3	Hanensberg	150 a 90
26	13	Steinacker	21 a 40
26	18	Steinacker	83 a 50
31	24	Fuchsberg	48 a 47
TOTAL			341 a 17
Exploitant période 2011 – 2020 : DIDNER André			

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
23	183	Schaemme	112 a 20
24	132	Mittelfeld	29 a 97
24	143	Kappler	21 a 37
TOTAL			163 a 54
Exploitant période 2011 – 2020 : HASENBOEHLER Fernande			

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
23	417	Weiher	204 a 35
TOTAL			204 a 35
Exploitant période 2011 – 2020 : MEYER Jean-Luc			

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
27	37	Kaetzling	126 a 30
01 (Eglingen)	6	Muehlenmatten	42 a 70
TOTAL			169 a 00
Exploitant période 2011 – 2020 : SCHNOEBELEN Gabriel			

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
23	417	Weiher	46 a 90
24	84	Einschlag	38 a 82
24	85	Einschlag	32 a 30
TOTAL			118 a 02
Exploitant période 2011 – 2020 : SCHNOEBELEN Morand			

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
23	506 (partiel)	Mittelfeld	18 a 79
23	519 (partiel)	Mittelfeld	1 a 63
24	95	Mittelfeld	99 a 00
24	252	Mittelfeld	56 a 66
24	253	Mittelfeld	3 a 13
24	258	Mittelfeld	35 a 80
TOTAL			215 a 01
Exploitant période 2011 – 2020 : STIMPFLING Bernard			

Vu la demande de renouvellement de bail afférent à ces terrains par les susnommés,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Commune de BALSCHWILLER

- Considère que tous les terrains sont de catégorie supérieure,
- Redonne en fermage les terrains précités aux exploitants précités, pour une période de 9 ans, à compter du 11/11/2020,
- Fixe le prix du fermage annuel à la **valeur maximale de la catégorie supérieure Sundgau et Jura « terres et prés »** qui sera définie par arrêté préfectoral pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021.
- Entend appliquer pour la révision du prix du fermage, à compter de la 2^e année, l'indice départemental des fermages de l'année précédente défini par région (Sundgau pour la Commune) et fixé par arrêté préfectoral,
- Décide que les frais d'enregistrement sont à la charge du preneur,
- Applique une taxe annuelle de 15 % sur le prix principal du fermage pour la couverture des charges,
- Fixe à 20 % les charges de première année, pour frais de location, payables avec la première échéance,
- Rappelle que toute cession ou sous-location est interdite,
- Autorise le Maire à signer le contrat de bail à intervenir.

Article 3

VOIRIE – DOMAINE PUBLIC – ÉLIMINATION DE PARCELLES

M. le Maire rappelle à l'assemblée les régularisations (élargissements) de voirie engagées par la commune ces dernières années. Le dernier acte ayant été signé (Succession STIMPFLING Eugène), il appartient maintenant au conseil municipal de procéder à leur transfert dans le domaine public de la voirie communale.

Vu la loi N°2004-1343 du 9 décembre 2004 article 62 II

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment l'article L141-3, stipulant que les délibérations de classement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que le classement envisagé n'aura aucune conséquence sur les fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie,

Vu les parcelles concernées détaillées ci-dessous :

Section	Parcelle	Contenance (ares)	Rue
23	368	0.18	Abbé Ludwig
23	384	0.13	Abbé Ludwig
23	386	0.12	Abbé Ludwig

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide le classement et le transfert des parcelles citées ci-dessus dans le domaine public de la commune (voirie).
- Demande l'élimination de ces parcelles au Livre Foncier.
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires.

Article 4

COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité, à la suite du renouvellement intégral du conseil municipal, de désigner les représentants de la Commune au sein du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (C.C.C.S.P.V.).

Commune de BALSCHWILLER

Vu le décret N°99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires, et notamment son article 55,

Conformément au décret 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires et à l'arrêté du 7 novembre 2005 portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu le renouvellement du conseil municipal suite aux élections du 15 mars 2020,

Vu les effectifs et les grades qui composent le CPI de BALSCHWILLER-EGLINGEN-HAGENBACH,

Le conseil municipal désigne à l'unanimité pour siéger au comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Sandra WEGBECHER	Pierre SCHAD

Article 5 FOYER COMMUNAL

Mme Bernadette SCHLIENGER, adjointe au maire, rappelle à l'assemblée les nécessaires travaux de remise aux normes du foyer communal demandés par la commission de sécurité dans le cadre d'un ERP (établissement recevant du public).

Le bâtiment a, notamment, des infiltrations au niveau de la toiture, ce qui nécessiterait une reprise complète. Dans ce cadre-là, s'est posé la question de pose de panneaux photovoltaïques qui pourraient bénéficier du soutien financier de la Région.

Cependant, avant de prendre cette décision, il est important de savoir si la charpente métallique actuelle peut supporter un tel poids. M. Pierre SCHAD, adjoint au maire, précise que les poteaux verticaux présentent des points de rouille au niveau de l'ancrage.

C'est pourquoi, une étude de structure de l'ensemble du bâtiment est proposée afin d'étayer la réflexion sur les différentes solutions possibles.

Vu les offres en présence,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide de réaliser une étude de structure du foyer communal.
- Retient l'offre du bureau d'études structures CEDER d'ASPACH-MICHELBACH pour un montant de 2 500,- € HT.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 2031 du budget 2020.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Article 6 DÉNOMINATION DU CLUB-HOUSE

M. le Maire propose à l'assemblée, sur une idée de Mme Bernadette SCHLIENGER, adjointe au maire, de donner au club-house du stade municipal le nom de « club-house Josy GENSBITTEL », avec l'accord de la famille.

Prématurément disparu en mars 2020, Josy GENSBITTEL a œuvré toute sa vie dans la vie associative et communale de Balschwiller (foyer, théâtre, football, quilles St Gall, jumelage avec la Mayenne, conseiller municipal, adjoint au maire, etc.); c'est une manière de lui rendre hommage pour son investissement exemplaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de nommer le club-house « **Josy GENSBITTEL** ». Une plaque portant son nom sera posée à cette effet sur le bâtiment lors d'une manifestation à venir.

Commune de BALSCHWILLER

Article 7
DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

A. Représentants au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment son article L 2121-21,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu le renouvellement du Conseil Communautaire en séance du 09 juillet 2020,

Vu la délibération n° C20200717q du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020, déterminant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées « CLECT »,

Considérant dès lors la nécessité de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes Sud Alsace Largue,

Le conseil municipal désigne à l'unanimité pour la représenter au sein de la CLECT :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Stéphane CHRISTEN	Pascal BINDER

B. Composition de la Commission intercommunale des impôts directs

M. le Maire rappelle à l'assemblée le passage de la Communauté de communes Sud Alsace Largue au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) au 1^{er} janvier 2018.

L'alinéa 1 de l'article 1650A du Code Général des Impôts (CGI) prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) pour les établissements publics de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique (article 1609 nonies C).

En application des articles 1504, 1505, et 1517 du CGI, cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Les articles 346 à 346 B de l'annexe III au CGI, institués par décret N°2009-303 du 18 mars 2009, précisent les modalités de fonctionnement de la CIID et de désignation de ses membres.

Les Présidents des EPCI doivent présenter des listes, dressées par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres. Ces propositions doivent faire l'objet de délibérations des conseils municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Propose pour figurer sur la liste de la CIID :

Mme SCHLIENGER Bernadette	8 rue des Jardins 68210 BALSCHWILLER
---------------------------	--------------------------------------

- Charge M. le Maire de notifier la présente délibération à M. le Président de la Communauté de communes.

Article 8
DIVERS

Commission fleurissement :

M. le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite créer une commission fleurissement ouverte à la population dans le cadre de la participation citoyenne. Cela permettrait de permettre aux talents locaux de collaborer activement à l'embellissement de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'initiative.

Commune de BALSCHWILLER

Désherbage du cimetière – organisation

M. le Maire rappelle les deux journées de travail élus/citoyens en vue de désherber les allées du cimetière (cf. bulletin communal de septembre-octobre 2020). Mme Christine MUNCH, conseillère municipale et initiatrice du projet, accepte de s'occuper de l'organisation et de l'intendance de ces deux matinées.

Fête de Noël des aînés

La situation sanitaire rend difficile l'organisation du traditionnel repas de Noël des aînés de la commune au mois de décembre. Par mesure de précaution, le conseil municipal décide à l'unanimité son annulation pour 2020. Mmes Brigitte FUCHS et Anne SCHLIENGER sont chargées de la préparation de colis qui seront portés aux aînés par les élus à l'occasion des fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 21h15.

Commune de BALSCHWILLER

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER**

Séance du 7 septembre 2020

Ordre du jour :

1. Forêt communale
 - ✓ *Etat prévisionnel des coupes*
 - ✓ *Programme des travaux d'exploitation*
 - ✓ *Tarif affouage 2021*
2. Fermages de terrains communaux 2020 – 2029
3. Voirie – domaine public : élimination de parcelles
4. Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires
5. Foyer communal
6. Dénomination du club-house
7. Désignation des représentants
 - ✓ *A la CLECT*
 - ✓ *A la CIID*
8. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procurations
M. JACOBBERGER Thierry	Maire		
Mme SCHLIENGER Bernadette	1 ^{ère} Adjointe au Maire		
M. SCHAD Pierre	2 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. SCHLIENGER Anne	3 ^{ème} Adjointe au Maire		
Mme FISCHER Audrey	Conseillère municipale		
M. CHRISTEN Stéphane	Conseiller municipal		
Mme RINÇON Valérie	Conseillère municipale		
M. MORITZ Ludovic	Conseiller municipal		
M. BINDER Pascal	Conseiller municipal		

Commune de BALSCHWILLER

Mme MUNCH Christine	Conseillère municipale		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal		
M. HURTH Tanguy	Conseiller municipal		
Mme FUCHS Brigitte	Conseillère municipale		
Mme WEGBECHER Sandra	Conseillère municipale		